



TARIFS PUBLICS 2024

SOMMAIRE

REPROGRAPHIE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DOCUMENTS D'URBANISME	3
ETAT-CIVIL	4
RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE	5
ACCUEIL PERISCOLAIRE	7
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS	9
SERVICE MUNICIPAL DE LA PETITE ENFANCE	11
VIE DES QUARTIERS	12
POLE NAUTIQUE	15
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	20
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	24
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE	25
CULTURE	26
VIE ASSOCIATIVE	32
SERVICE TECHNIQUE	36
SPORTS	37

REPROGRAPHIE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DOCUMENTS D'URBANISME

TARIFICATION DES PHOTOCOPIES : (frais d'expédition compris)

La reproduction et la vente de documents administratifs et d'urbanisme pour un montant inférieur à **15** euros ne sont pas facturées

	2023	2024
Copie N&B A4	0,25	0,25
Copie N&B A4 Recto/verso	0,50	0,50
Copie N&B A3	0,50	0,50
Copie N&B A3 Recto/verso	0,75	0,75
Copie couleur A4	0,90	0,90
Copie couleur A4 Recto/verso	1,30	1,30
Copie couleur A3	1,50	1,50
Copie couleur A3 Recto/verso	2,30	2,30
Documents graphiques format supérieur à 42x29,7) le M ²	7,00	7,00
Cédérom + boîte clé USB	15,00	15,00

ÉTAT CIVIL

CIMETIERES LA TESTE DE BUCH ET CAZAUX

	2023	2024
Vacations funéraires : FIXE	20,00	20,00
Caveaux provisoires		
▪ 1er mois /jour (gratuit 10 jours)	2,95	3,00
▪ 2ème mois /jour	2,95	3,00
▪ 3 et 4ème mois /jour	3,65	3,70
5 ^{ème} et 6 ^{ème} mois /jour	7,20	7,30
Concessions funéraires :		
Concessions temporaires 10 ans	118,00	119,00
Concessions temporaires 30 ans :		
2 corps	322,00	325,00
4 corps - 6 corps	602,00	608,00
8 corps	909,00	918,00
Concessions temporaires 50 ans :		
2 corps	537,00	542,00
4 corps - 6 corps	1005,00	1015,00
8 corps	1515,00	1530,00
Columbarium :		
15 ans	598,00	604,00
30 ans	1119,00	1130,00
50 ans	1536,00	1551,00
Cavurne :		
15 ans	693,00	700,00
30 ans	1296,00	1309,00
50 ans	1673,00	1690,00
Astreinte journalière	12,50	12,60
Vente caveau repris :		
2 places + concession 50 ans	1201,00	1213,00
4 places + concession 50 ans	1827,00	1845,00
6 places + concession 50 ans	2500,00	2525,00
8/9 places + concession 50 ans	3173,00	3205,00
12 places + concession 50 ans	3836,00	3874,00

RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE

Commune de **LA TESTE DE BUCH** : établissements publics et privés

Tarif applicable du : **01/09/2023** au **31/08/2024** – (Délibération du 7 juin 2023)

RESTAURATION SCOLAIRE

Repas Enfants (facturés par le prestataire dans le cadre de la DSP)

	2023	2024
	TVA 5,5%	TVA 5,5% TTC
Pour les familles domiciliées sur la commune :		
Quotient inférieur ou égal à 400	0,93 HT/0,98TTC	0.98
Quotient familial de 401 à 600 QF x 0,64 : 200 - 0,30	de 0,93 HT/ 0,98 TTC à 1,54 HT/1,62 TTC	0.98 à 1.62
Quotient familial de 601 à 800 QF x 0,57 : 200 - 0,09	de 1,54 HT/1,62 TTC à 2,08 HT/2,19 TTC	1.62 à 2.19
Quotient familial de 801 à 1000 QF x 0,81 : 200 - 1,05	de 2,08 HT/2,19 TTC à 2,84 HT/3,00 TTC	2.19 à 3.00
Quotient familial de 1001 à 1100 QF x 0,7 : 100 - 4,00	de 2,84 HT/3,00 TTC à 3,51 HT/3,70 TTC	3.00 à 3.70
Pour les QF supérieurs à 1100 et les familles extérieures Tarif plafond	3,51 HT/3,70 TTC	3.70
Repas enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)	2,08 HT/2,19 TTC	2.19
Repas maternelle non réservé	4,91 HT/5,18 TTC	5.18
Repas élémentaire non réservé	5,14 HT/5,42 TTC	5.42

Temps du repas pour enfants déclarés en PAI alimentaire (repas fourni par la famille et temps facturé par la Ville)

	2023	2024
	TTC	TTC
Quotient inférieur ou égal à 400	0,51	0.51
Quotient familial de 401 à 600, QF x 0,24 : 200 + 0,03	de 0,51 à 0,75	0.51 à 0.75
Quotient familial de 601 à 800, QF x 0,23 : 200 + 0,06	de 0,75 à 0,98	0.75 à 0.98
Quotient familial de 801 à 1000, QF x 0,18 : 200 + 0,26	de 0,98 à 1,16	0.98 à 1.16
Quotient familial de 1001 jusqu'à 1100, QF x 0,28 : 100 - 1,64	de 1,16 à 1,44	1.16 à 1.44
supérieur à 1100 et familles extérieures Tarif plafond	1,44	1.44
Temps de Repas pour enfant en PAI placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)	0,98	0.98

Repas adultes servis dans les écoles (facturés par le prestataire dans le cadre de la DSP)

	2023	2024
	TVA 5,5%	TVA 5,5% TTC
Personnel municipal affecté dans les écoles	3,51 HT/3,70 TTC	3.70
Enseignants, Personnel Inspection Académique, Parents d'élèves	5,15 HT/5,43 TTC	5.43

Cas dérogatoire des familles extérieures pouvant bénéficier des tarifs communaux de la restauration scolaire :

Les familles extérieures dont les enfants sont scolarisés en dispositif ULIS et à l'école Gambetta

Les familles en garde alternées quand l'un des parents est domicilié sur la commune et que l'enfant est inscrit dans une école de la commune

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Quotient Familial est celui attribué par la CAF et la MSA.

Tarif applicable du : **01/09/2023** au **31/08/2024** – (Délibération du 27 juin 2023)

Accueil périscolaire du matin

	2023	2024 TTC
Pour les familles résidant sur la commune		
Quotient familial égal ou inférieur à 400	0,46	0.46
Quotient familial de 400 à 1199 : QF x 0,00116	0,47 à 1,38	0.47 à 1.38
Quotient familial égal ou inférieur à 1200	1,39	1.39
Pour les familles extérieures	1,39	
Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)	0,93	0.93

Accueil périscolaire du soir

	2023	2024 TTC
Pour les familles résidant sur la commune		
Quotient familial égal ou inférieur à 400	0,92	0.92
Quotient familial de 400 à 1199 : QF x 0,00231	0,93 à 2,76	0.93 à 2.76
Quotient familial égal ou inférieur à 1200	2,77	2.77
Pour les familles extérieures	2,77	
<u>Pour un enfant déclaré en PAI alimentaire</u> (sans goûter)		
Quotient familial égal ou inférieur à 400	0,74	0.74
Quotient familial de 400 à 1199 : QF x 0,00184	0,74 à 2,20	0.75 à 2.20
Quotient familial égal ou inférieur à 1200	2,21	2.21

Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus)	1,85	1.85
Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents biologiques sont inconnus) et déclaré en PAI alimentaire	1,47	1.47
Accueil du soir non réservé	5,00	5.00
Séances Aide aux devoirs (avec goûter et accueil en périscolaire après la séance)	du 01/09/2021 au 31/08/2022	
Pour les familles résidant sur la commune		
Pour les quotients inférieurs à 1200	2,04	2.04
Pour les quotients supérieurs ou égaux à 1200	3,64	3.64
Pour les familles extérieures		
Pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil (si les revenus des parents sont inconnus)	2,84	2.84

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Quotient Familial est celui attribué par la CAF et la MSA

Tarif applicable du : 01/09/2023 au 31/08/2024 – (Délibération du 27 juin 2023)

Accueils de Loisirs Sans Hébergement 3-12 ans

	2023	2024 TTC
Pour les familles résidant sur la commune et extérieures		
1/2 journée avec repas (matin ou après-midi) du mercredi, QF × 0,0075 0,008336	2,25 à 9,00	2.50 à 10.00
Journée avec repas (mercredi et vacances), QF × 0,01 0,015	3,00 à 12,00	4.50 à 18.00
Pour les familles extérieures		
1/2 journée avec repas (matin ou après-midi) du mercredi QF × 0,01125	3,38 à 13,50	
Journée avec repas (mercredi et vacances) QF × 0,015	4,50 à 18,00	
Pour les familles résidant sur la commune et extérieures		
1/2 journée (matin ou après-midi) du mercredi pour enfant déclaré en PAI alimentaire (sans repas ni goûter) QF × 0,0066 0,007	1,98 à 7,92	2.10 à 8.40
Journée du mercredi et des vacances pour enfant déclaré en PAI alimentaire (sans repas ni goûter) QF × 0,009 0,012	2,70 à 10,80	3.60 à 14.40
1/2 journée avec repas pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil, si les revenus des parents biologiques sont inconnus.	6,75	7.50
Journée avec repas pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil, si les revenus des parents biologiques sont inconnus	9,00	13.50
1/2 journée pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil, et déclaré en PAI alimentaire si les revenus des parents biologiques sont inconnus. (sans repas ni goûter)	5,94	6.30
Journée pour enfant placé en famille ou foyer d'accueil et déclaré en PAI alimentaire si les revenus des parents biologiques sont inconnus. (sans repas ni goûter)	8,10	10.80

SECTEUR JEUNES 11-17 ans

Tarif applicable du : **01/10/2023 au 30/09/2024**

	2023	2024
Pour les familles résidant sur la commune et extérieures		
Adhésion annuelle pour famille résidant sur la commune		
Quotient familial de 0 à 500	3,00	3.00
Quotient familial de 501 à 900	6,00	6.00
Quotient familial de 901 à 1200	9,00	9.00
Adhésion annuelle pour famille extérieures	15,00	15,00
Participation aux coûts des séjours - familles résidants sur la commune		
Quotient familial de 0 à 500	15,00%	15.00%
Quotient familial de 501 à 900	20,00%	20.00%
Quotient familial de 901 à 1200	30,00%	30.00%
Participation aux coûts des séjours familles extérieures	40,00%	
Participation aux coûts des activités payantes familles domiciliées sur la commune et extérieures	30,00%	30.00%

PETITS ARTICLES DE RESTAURATION - L'ENTREPOT(E)S

	2023	2024
Boissons 33 cl	1,00	
Boissons 20 cl	0,50	
Boissons chaudes	0,50	
Soupes	0,50	
Barres chocolatées	0,50	
Sachets individuels de gâteaux	0,50	
compotes individuelles	0,50	
Cocktail sans alcool		2.00
Jus de fruits		1.00
Sirop		0.50
Une portion salée		2.50
Une portion sucrée		2.50
Formule : 1 jus de fruit ou sirop, une portion salée et une portion sucrée		5.00

Peuvent bénéficier des tarifs communaux de la Restauration scolaire, de l'Aide aux devoirs, des Accueils périscolaires et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) les familles extérieures dont les enfants sont scolarisés en U.L.I.S et dans les écoles Gambetta et Saint Vincent, et les familles en garde alternées quand l'un des parents est domicilié sur la commune et que l'enfant est inscrit dans une école de la commune.

SERVICE MUNICIPAL DE LA PETITE ENFANCE

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Annexe - I -

Délibération du 22 février 2023

TARIF D'URGENCE en l'absence de ressources familiales connues

	2023	2024
Multi accueil collectif et familial	1,72/heure	
Multi accueil Alexis Fleury	1,97/heure	

Tarifs communiqués par la CAF en début d'année 2024

VIE DES QUARTIERS

L'adhésion est gratuite pour tous les bénévoles (les conjoints doivent payer une adhésion individuelle) régulièrement impliqués dans une activité et les bénéficiaires de l'aide alimentaire.

ADHESION Maisons de quartiers: annuelle obligatoire

	2023	2024
Famille	20,00	20,00
Famille monoparentale	12,00	12,00
Individuelle	12,00	12,00

ATELIERS - ACTIVITES

	2023	2024
Atelier cuisine et repas (par atelier et par personne)	4,00	4,00
Atelier céramique (par trimestre)	15,00	15,00
Atelier loisirs créatifs (la séance)	2,00	2,00
Atelier informatique (par trimestre) atelier animé par des bénévoles	Gratuit	gratuit
Soirée Thématique avec repas		4,00

MANIFESTATIONS

	2023	2024
Vide Greniers forfait emplacement 4MX2,50M	8,00	8,00
Vide Greniers forfait espace 5Mx5M	10,00	10,00
Vide Greniers – Location de table	2,00	2,00

BIBLIOTHEQUE – LUDOTHEQUE

	2023	2024
Ludothèque (Miquelots) Atelier jeux- Soirées jeux - prêt de jeux	GRATUIT	GRATUIT
Bibliothèque (Cazaux) Prêt de livres - Animations autour de la lecture et des livres	GRATUIT	GRATUIT

« PROJET BIEN VIEILLIR A LA TESTE DE BUCH »

REPAS SENIORS - ADULTES - ACCUEIL CAZAUX

	2023	2024
Repas le jeudi midi réservé aux seniors (sur inscription 15 et 18 personnes)	5,00	5,00

ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES POUR LES SENIORS

(de septembre à juin hors vacances scolaires)

	2023	2024
Activités physiques adaptées et sportives par les ETAPS de l'équipe dans les maisons de quartiers-forfait pour l'année	15,00	15,00
Séance d'activités physiques et sportives avec un prestataire ex, tir à l'arc, paddle, tennis, bowling... (la séance)	5,00	5,00
Activités Bien être (plusieurs séances avec prestataire)		Forfait 5 €

SORTIES INTERGENERATIONNELLES (la journée)

	2023	2024
Visite Bordeaux	5,00	5,00
Marche à la journée	3,00	3,00

PROJET « FAMILLES » ACTIVITES DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

L'accueil pour l'accompagnement est fait dans les maisons des habitants

	2023	2024
Accompagnement à la scolarité Nouveau projet CLAS financé par la CAF, la gratuité est un critère d'obtention des financements	GRATUIT	GRATUIT

SORTIES FAMILIALES

	2023	2024
Sortie cinéma –Grand écran la Teste de Buch	Adultes : 4,00 + 2,00 si 3D Enfants jusqu'à 14 ans : 2,00 +2,00 si 3D	Adultes : 4,00 + 2,00 si 3D Enfants jusqu'à 14 ans : 2,00 +2,00 si 3D
Sortie Familles à la Piscine – Adultes	2,50	2.50
Sortie Familles à la Piscine - Enfants et Ados	GRATUIT	GRATUIT
Autres sorties collectives – parc thématique, zoo...	Tarifs (enfants/adultes) calculés selon le coût de la sortie, ne doit pas excéder le tiers du tarif de groupe	Tarifs (enfants/adultes) calculés selon le coût de la sortie, ne doit pas excéder le tiers du tarif de groupe

LAVERIE SOLIDAIRE

	2023	2024
Lavage - machine 18/20 kg (1 cycle)	3,00	3,00
Lavage - machine 8/9 kg (1 cycle)	2,00	2,00
Séchage - sèche-linge 24 kg (cycle de 10 mm)	1,50	1,50

POLE NAUTIQUE

INSTALLATIONS FIXES - HALTE NAUTIQUE DE CAZAUX

	2023	2024
TARIF A L'ANNEE	TTC	TTC
	Largeur <3m	
Moins de 5 mètres	538,00	565,00
de 5 à 5,99 m	601,00	631,00
de 6 à 6,99 m	653,00	686,00
de 7 à 7,99m	704,00	739,00
8m et plus	809,00	849,00
	Largeur > ou = 3m	
Moins de 5 mètres	597,00	627,00
de 5 à 5,99 m	671,00	705,00
de 6 à 6,99 m	739,00	776,00
de 7 à 7,99m	790,00	830,00
8m et plus	912,00	958,00
TARIFS POUR 10 MOIS (sauf juillet et août)		
	Largeur <3m	
Moins de 5 mètres	364,00	382,00
de 5 à 5,99 m	405,00	425,00
de 6 à 6,99 m	426,00	447,00
de 7 à 7,99m	477,00	501,00
8m et plus	546,00	573,00
	Largeur > ou = 3m	
Moins de 5 mètres	399,00	419,00
de 5 à 5,99 m	448,00	470,00
de 6 à 6,99 m	495,00	520,00
de 7 à 7,99m	546,00	573,00
8m et plus	610,00	641,00
TARIFS POUR 11 MOIS (sauf juillet ou août)		
	Largeur <3m	
Moins de 5 mètres	457,00	480,00
de 5 à 5,99 m	509,00	534,00
de 6 à 6,99 m	546,00	573,00
de 7 à 7,99m	596,00	626,00
8m et plus	684,00	718,00
	largeur > ou =3m	
Moins de 5 mètres	501,00	526,00
de 5 à 5,99 m	564,00	592,00
de 6 à 6,99 m	611,00	642,00
de 7 à 7,99m	663,00	696,00
8m et plus	767,00	805,00

	2023	2024
TARIFS SEMESTRE du 01/10 au 31/03		
	largeur <3m	largeur <3m
Moins de 5 mètres	302,00	317,00
de 5 à 5,99 m	349,00	366,00
de 6 à 6,99 m	374,00	393,00
de 7 à 7,99m	425,00	446,00
8m et plus	478,00	502,00
	largeur > ou =3m	largeur > ou =3m
Moins de 5 mètres	327,00	343,00
de 5 à 5,99 m	373,00	392,00
de 6 à 6,99 m	394,00	414,00
de 7 à 7,99m	446,00	468,00
8m et plus	499,00	524,00
TARIF TRIMESTRIEL		
	largeur <3m	largeur <3m
Moins de 5 mètres	173,00	182,00
de 5 à 5,99 m	197,00	207,00
de 6 à 6,99 m	209,00	219,00
de 7 à 7,99m	233,00	245,00
8m et plus	261,00	274,00
	largeur > ou =3m	largeur > ou =3m
Moins de 5 mètres	184,00	193,00
de 5 à 5,99 m	209,00	219,00
de 6 à 6,99 m	219,00	230,00
de 7 à 7,99m	245,00	257,00
8m et plus	272,00	286,00
TARIFS POUR UNE SEMAINE		
	largeur <3m	largeur <3m
Moins de 5 mètres	79,00	83,00
de 5 à 5,99 m	90,00	95,00
de 6 à 6,99 m	95,00	100,00
de 7 à 7,99m	105,00	110,00
8m et plus	120,00	126,00
	largeur > ou =3m	largeur > ou =3m
Moins de 5 mètres	89,00	93,00
de 5 à 5,99 m	100,00	105,00
de 6 à 6,99 m	110,00	116,00
de 7 à 7,99m	116,00	122,00
8m et plus	132,00	139,00
TARIFS POUR UN MOIS consécutif : location 3 mois maximum		
	largeur <3m	largeur <3m
Moins de 5 mètres	179,00	188,00
de 5 à 5,99 m	185,00	194,00
de 6 à 6,99 m	205,00	215,00
de 7 à 7,99m	236,00	248,00
8m et plus	272,00	286,00

	largeur > ou =3m	largeur > ou =3m
Moins de 5 mètres	200,00	210,00
de 5 à 5,99 m	211,00	222,00
de 6 à 6,99 m	223,00	234,00
de 7 à 7,99m	260,00	273,00
8m et plus	299,00	314,00
Tarif jour (maximum 3 jours)	19,00	20,00
Tarif week-end (du samedi matin au dimanche soir)	42,00	44,00
Utilisation de la nacelle soulève personne (PMR)	GRATUIT	GRATUIT
Utilisation de la borne de récupération des eaux noires et grises des bateaux (par jeton)	GRATUIT	GRATUIT

- **Tarifs remplacement pendilles pour défaut d'amarrage : ~~160,00 TTC~~ 168,00 TTC (heure de plongée + pendilles)**
- **Frais d'enlèvement de bateaux ou épaves en situations irrégulières, enlèvement aux frais risques et périls du propriétaire: forfait de ~~298,00 TTC~~ 313,00 TTC**
- **Frais de stockage : ~~111,00 TTC~~ 117,00 TTC**

INSTALLATIONS LEGERES - CORPS MORTS

Organisation des zones de mouillage des bateaux de plaisance :

Zones 21- 22 -23 -29 et 30Sud (pleine eau)

	2023	2024
< 5 m		
1er mars au 31 octobre sauf zone 30 Sud	606,00	636,00
1er mai au 30 septembre	571,00	600,00
1er octobre au 30 avril (zones 21-22)	671,00	705,00
Juillet	399,00	419,00
Août	463,00	486,00
Juillet et Août	546,00	573,00
Tarif de passage à la semaine durant la période juillet août	150,00	158,00
Tarif de passage à la journée durant la période juillet août	32,00	34,00
Autres mois	265,00	278,00
Tarif de passage à la semaine durant autres mois	77,00	81,00
Tarif de passage à la journée durant autres mois	19,00	20,00
De 5 m à 7,99 m		
1er mars au 31 octobre sauf zone 30 Sud	684,00	718,00
1er mai au 30 septembre	662,00	695,00
1er octobre au 30 avril (zones 21-22)	730,00	767,00
Juillet	464,00	487,00
Août	526,00	552,00
Juillet et Août	635,00	667,00
Tarif de passage à la semaine durant la période juillet août	179,00	188,00
Tarif de passage à la journée durant la période juillet août	35,00	37,00
Autres mois	290,00	305,00
Tarif de passage à la semaine durant autres mois	85,00	89,00
Tarif de passage à la journée durant autres mois	20,00	21,00
De 8 m à 11,99 m		
1er mars au 31 octobre sauf zone 30 Sud	855,00	898,00
1er mai au 30 septembre	826,00	867,00
1er octobre au 30 avril (zones 21-22)	963,00	1011,00
Juillet	589,00	618,00
Août	652,00	685,00
Juillet et Août	799,00	839,00
Tarif de passage à la semaine durant la période juillet août	229,00	240,00
Tarif de passage à la journée durant la période juillet août	42,00	44,00
Autres mois	368,00	386,00
Tarif de passage à la semaine durant autres mois	105,00	110,00
Tarif de passage à la journée durant autres mois	24,00	25,00

	2023	2024
> 12 m		
1er mars au 31 octobre sauf zone 30 Sud	1003,00	1053,00
1er mai au 30 septembre	956,00	1004,00
Juillet	652,00	685,00
Août	717,00	753,00
Juillet et Août	940,00	987,00
Tarif de passage à la semaine durant la période juillet août	266,00	279,00
Tarif de passage à la journée durant la période juillet août	47,00	49,00
Autres mois	429,00	450,00
Tarif de passage à la semaine durant autres mois	123,00	129,00
Tarif de passage à la journée durant autres mois	26,00	27,00

Zones 21 et 22 dites "asséchantes"

	2023	2024
< 6 m		
du 1er mars au 31 octobre	224,00	235,00
du 1er janvier au 31 décembre	281,00	295,00

BATEAUX EN INFRACTION

	2023	2024
Déplacement du bateau	288,00	302,00
Frais de gade du bateau au-delà de 48H (par jour)	81,00	85,00

STATIONNEMENT DES DERIVEURS LEGERS - domaine public PYLA/MER

	2023	2024
Redevance saisonnière d'occupation d'un dispositif de rangement pour un dériveur léger	43,00	45,00
Déplacement d'un bateau occupant l'espace public sans titre	54,00	57,00
Gardiennage mensuel des bateaux ayant occupé l'espace public sans titre	107,00	112,00

STATIONNEMENT DES ANNEXES

	2023	2024
Redevance saisonnière d'occupation d'un dispositif de rangement pour une annexe	22,00	23,00

TRANSPORT DE PASSAGER CORPS-MORTS

	2023	2024
Titre de transport aller par personne	GRATUIT	GRATUIT

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX

	2023	2024
Occupation du domaine public communal pour déménagement	GRATUIT	GRATUIT
Camions , Camions-grue, camions-nacelles, Engins de chantier et toute autre forme de manutention (y compris engins de levage) par jour et par unité	80,00	82,00
Bennes, containers, baraques de chantiers Par unité – fonction de la durée comme indiquée	<u>1ère semaine</u> : 65,00 (même si moins de 7 jours forfait appliqué) <u>2ème semaine</u> : 90,00 <u>3ème semaine</u> : 120,00 <u>4ème semaine et au-delà</u> : 180,00	<u>1ère semaine</u> : 66,00 (même si moins de 7 jours forfait appliqué) <u>2ème semaine</u> : 92,00 <u>3ème semaine</u> : 122,50 <u>4ème semaine et au-delà</u> : 184,00
Echafaudage et clôtures de chantier	Forfait jusqu'à 7 mètres linéaires : 42,00/semaine Mètre linéaire supplémentaire : 7,00/semaine	Forfait jusqu'à 7 mètres linéaires : 43,00/semaine Mètre linéaire supplémentaire : +7,20/semaine
Câbles électriques, conduites ou canalisations au sol - par jour et par ml	2,00	2,00
Poteaux ou blocs béton - par jour et par unité	5,00	5,10
Dépôt de matériaux et de gravats- par jour et M ²	5,00	5,10
Forfait complémentaire - Fermeture d'une voie - par demi-journée	150,00	153,00
Forfait pour toute occupation non déclarée du domaine public communal ou dépassant les délais prévus lors de la demande d'autorisation (par les engins de levage, les engins mobiles télescopiques, les installations sur voirie, les câbles électriques, conduite ou canalisation au sol, les poteaux ou blocs béton) - par jour	90,00	92,00
Occupation du domaine public pour travaux pour le compte de la Ville, COBAS, et concessionnaires	GRATUIT	GRATUIT
Minimum de perception	15,00	15,30

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

	2023	2024
Marchands ambulants (par stand)		
Annuels (par mois)	79,00	80.60
Saisonniers (forfait)	766,00	781.30
Vente mobile de produits (par jour)	45,00	45.90
Cimetière communal : vente de fleurs (le M ² , par jour)	1,85	1.90
Etalage sur trottoir et voie publique		
Forfait annuel par M ²		
Structure chauffante, rôtissoires... forfait par élément	32,35	33.00
Panneaux, réclames, chevalets publicitaires		
Forfait annuel	108,15	110.30
Terrasses à l'année		
Ouvertes le M ² /an	30,20	30.80
Couvertes ou fermées le M ² /an	64,60	65.90
Terrasses saisonnières		
Ouvertes le M ²	49,00	50.00
Couvertes ou fermées le m ² /an	90,60	92.40
Présentoirs (cartes postales, imp. journaux), jardinières (forfait annuel / jardinière) jardinières en dehors de la zone de terrasses accordée	70,90	72.30
Commerce extérieur annexe sur trottoir M ² /mois (comptoir extérieur, glace, crêpes, gaufres, ou tout autre élément nécessitant la présence d'un personnel de l'établissement pour fonctionner) la surface retenue est celle nécessaire au fonctionnement du commerce extérieure annexe et non uniquement celle du dispositif au sol	66,00	67.30
Commerce extérieur annexe sur voies piétonnes, places et autres (estrade saisonnière, etc.) M ² /mois (comptoir extérieur, glace, crêpes, gaufres, ou tout autre élément nécessitant la présence d'un personnel de l'établissement pour fonctionner) la surface retenue est celle nécessaire au fonctionnement du commerce extérieure annexe et non uniquement celle du dispositif au sol	55,00	56.00
KIOSQUE ALIMENTAIRE Parvis du marché municipal (par an)	1200,00/an	1200,00/an
MANEGE - Marché municipal (par an)	3641,00/an	3713,80

EMPLACEMENT FOOD TRUCK		
Forfait pour participation à une manifestation publique ou privées	459,00	468,20
Forfait pour participation à une manifestation uniquement associative (délibération du 28-06-2022)	100,00 par jour	100,00 par jour
Forfait saisonnier (juin à septembre)	2346,00	2392,90
Forfait annuel	3570,00	3641,40
JARDINIÈRES DECORATIVES (forfait annuel maximum 5 jardinières par terrasse) pour jardinières déposées sur terrasses autorisées	93,00	94,90
TAXIS - forfait annuel	153,00	156,00
TRANSPORTS DE FONDS - forfait annuel (délibération du 28-06-2022)	2990,00	3049,80
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER EN FAVEUR DE L'ETABLISSEMENT LA CO(O)RNICHE <i>Délibération du conseil municipal du 29-06-2021</i>	1560,00 pour 5 places du 01-07 au 15-09-2023	1590,00 pour 5 places du 01-07 au 15-09-2024
STATIONNEMENT camions expositions ventes		
Cazaux (forfait par jour)	310,00	316,00
Parking du Baou (forfait par jour)	492,00	501,90
STATIONNEMENT véhicules à grand gabarit parking Petit Nice	GRATUIT Limité à 24H	GRATUIT Limité à 24H
TOURNAGE DE FILMS ET DE PRISE DE VUE AU MOYEN DE DRONE		
Tournage de film	156,00/jour	159,00/jour
Utilisation de Drone (à titre professionnel et par zone d'exclusion de tiers)	36,50/jour	37,20/jour
Prises de vues (reportages photos et prises de vue professionnels)		37,20/jour
CONSIGNES CONNECTEES		
Plage Petit Nice ou autres emplacements de la commune	1,00/heure	1,00/heure

CIRQUES et FETES DE PLEIN AIR

	2023	2024
Cirques et spectacles de plein air		
Grands cirques (par jour)	327,00	333,50
Caution grands cirques (par jour)	327,00	333,50
Petits cirques (<500 m ²) par jour	108,00	110,00
Marionnettes (- 100 pers.) par jour	54,00	55,20
Forains et manèges - Fête de la Pentecôte		
Baraques (ml et pour la durée de la fête)	12,25	12,50
Manèges enfants (forfait/pour la durée de la fête)	163,00	166,30
Gros métiers (forfait/pour la durée de la fête)	225,00	229,50
Autres fêtes		
Baraques (ml et pour la durée de la fête)	27,50	28,00
Manèges enfants (forfait/pour la durée de la fête)	551,00	562,00
Gros métiers (forfait/pour la durée de la fête)	765,00	780,30
GUJAN EN FETE – forfait stationnement annuel plaine Gilbert Moga pour la durée de la fête		2775,00
OCCUPATION de la Place GAMBETTA – Esplanade Edmond DORE – HALLE de CAZAUX ou toute autre place publique pour manifestations, spectacles expos....		
une exonération est décidée pour animation non commerciale, stand d'information associatif ou humanitaire à but non lucratif, pour les fêtes de quartiers, vide-greniers, braderies, stands favorisant le lien social et la redynamisation des quartiers, et pour animations organisées par les collectivités et associations à but non lucratif, lorsque les organisateurs de ces manifestations ne perçoivent pas de droits auprès des participants (public et exposants).	100,00/jour	102,00/jour

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Tarifs par M² et par AN

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES DE PRE-ENSEIGNES

	2023	2024
Dispositifs publicitaires et pré enseignes <u>non numériques</u> dont la superficie égale ou inférieure à 50 M ²	15,40	15,40
Dispositifs publicitaires et pré enseignes <u>non numériques</u> dont la superficie est supérieure à 50 M ²	30,80	30,80
Dispositifs publicitaires et pré enseignes <u>numériques</u> dont la superficie est égale ou inférieure à 50 M ²	46,20	46,20
Dispositifs publicitaires et pré enseignes <u>numériques</u> dont la superficie est supérieure à 50 M ²	92,40	92,40

ENSEIGNES

	2023	2024
Enseignes dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 7M ²	exonération	exonération
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 7 M ² et inférieure ou égale à 12 M ²	exonération	exonération
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 M ² et inférieure ou égale à 20 M ²	Réfaction de 50% soit 15.40	Réfaction de 50% soit 15.40
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 M ² et inférieure ou égale à 50 M ²	30,80	30,80
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 M ²	61,60	61,60

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

	2023	2024
Plage Laouga Nord ("chez Loud")	2964,60 (15,00/M ²)	15 000,00
Plage Laouga Sud ("chez Juliette")	1710,30 (15,00/M ²)	15 000,00
Plage de Larrouet (Halte Nautique « La cabane du Lac »)	4386,60 (15,00/M ²)	15 000,00
Esplanade Jean Labat ("la Cazaute")	2002,50 (15,00/M ²)	15 000,00
Rue Osmin Dupuy (Snack du camping du Lac « la Paillotte »)	1620,00 (15,00/M ²)	4 500,00
Rue Osmin Dupuy (restaurant le Bô Site)	1125,00 (15,00/M ²)	2 310,00 (30,80/M ²) <i>alignement avec les TP de la PM pour une terrasse ouverte à l'année</i>
Rue Osmin Dupuy (restaurant « la petite Playa »)	Incendié le 14-07-2022	
1 chalet Centre Bonneval : une partie de "Maracana" (veilleur de nuit Habitat Jeunes)	2200,00 (AOT à renouveler le 15-12-2022)	2 200,00
2 chalets Centre Bonneval : "Langoiran" et « Géménob » pour (association SOS Chats 33)	GRATUIT	GRATUIT
Parcelle GF n°3 lieudit Bonneval association Collectif KOMONO	3200,00 (1€/m ²)	3 200,00 (1€/m ²)

Nouveaux tarifs suite à la procédure de mise en concurrence pour (chez Loud, chez Juliette, la cabane du Lac, la Cazaute, la Paillotte)

CULTURE

SPECTACLES TOUT PUBLIC (gratuit pour les moins de 5 ans)

	2023	2024
Plein tarif : TARIFS ADULTES		
A	10,00	10,00
B	15,00	15,00
C	20,00	20,00
D	25,00	25,00
E	30,00	30,00
F	35,00	35,00
G	40,00	40,00
TARIFS ADULTES REDUITS groupes à partir de 10 pers -Iddac- carte Avignon Off -demandeurs d'emploi les personnes bénéficiant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ASPA -du revenu de solidarité active RSA- les personnes handicapées titulaires de l'AAH -les séniors (+ de 65 ans)		
A	8,00	8,00
B	13,00	13,00
C	17,00	17,00
D	22,00	22,00
E	27,00	27,00
F	32,00	32,00
G	37,00	37,00
TARIFS JEUNES à partir de 5 ans et étudiants)		
A	5,00	5,00
B	8,00	8,00
C	10,00	10,00
D	13,00	13,00
E	15,00	15,00
F	18,00	18,00
G	20,00	20,00
TARIFS GROUPE ENFANTS (+ de 10)		
A	4,00	4,00
B	7,00	7,00
C	9,00	9,00
D	11,00	11,00
E	14,00	14,00
F	16,00	16,00
G	19,00	19,00

SPECTACLES A TARIF UNIQUE

	2023	2024
H	5,00	5,00
I	10,00	10,00
J	20,00	20,00
K	30,00	30,00
L	40,00	40,00

FESTIVAL LES SCENES D'OLIVIER MARCHAL

	2023	2024
ADULTE		
Tarif plein	40,00	40,00
	30,00	30,00
Tarif réduit *	37,00	37,00
	27,00	27,00
JEUNE		
Tarif plein**	20,00	20,00
	15,00	15,00
Tarif réduit***	19,00	19,00
	14,00	14,00

Pass 20 %

Une remise de 20 % sur le total des billets dès le 3ème spectacle différent acheté. L'achat des billets pourra s'effectuer en ligne ou au théâtre Cravey.

Pass 30% (réservé aux habitants de la Teste de Buch)

Une remise de 30 % sur le total des billets dès le 1er spectacle acheté sur présentation d'un justificatif de domicile. L'achat des billets s'effectuera obligatoirement au théâtre Cravey. Le nombre de billets achetés par foyer ne pourra pas excéder 8 unités.

TARIFS REDUITS

* Adulte :

- les seniors de plus de 65 ans, les groupes de plus de 10 personnes, les demandeurs d'emploi, les personnes bénéficiant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) ou de revenu de Solidarité Active (RSA) ou de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), Les possesseurs de la carte de l'Iddac ou Avignon Off de l'année.

** Jeune : scolaires et étudiants et moins de 18 ans.

*** Jeune : groupes scolaires et étudiants à partir de 10 personnes.

LA BIBLIO CULTURES PARTAGEES

	2023	2024
Droits d'inscription	GRATUIT	GRATUIT
Moins de 18 ans, plus de 60 ans bénéficiaires du ASPA, RSA	GRATUIT	GRATUIT
Vacanciers	GRATUIT	GRATUIT
Consultation sur tous supports disponibles (imprimés, liseuses, tablettes et ordinateurs) emprunts, accès aux ateliers multimédia organisés au Point Cyb et aux ateliers de créations numériques programmés dans l'espace numérique, accès à la salle de conférences et de projections, utilisation des salles de travail partagé).	GRATUIT	GRATUIT
Mise à disposition au profit des ASSOCIATIONS ayant un savoir, une expertise à transmettre dans le domaine artistique et culturel ainsi que dans celui des cultures numériques.	GRATUIT	GRATUIT

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - Inscriptions - Tarifs annuels

Possibilité de paiement fractionné -à parts égales dès 60€ (1er versement avant fin novembre - 2ème versement avant fin février. Tarif applicable au 1^{er} septembre 2023- (Délibération du 12 avril 2023)

	2023	2023	Année scolaire 2023 -2024	Année scolaire 2023 -2024
	COBAS	HORS OBAS	COBAS	HORS COBAS
Cours pour enfants et étudiants (- de 26 ans) -1-				
Formation musicale + instrument + pratique collective	Les élèves peuvent participer à des cours de formation musicale et de pratiques collectives dans les autres établissements d'enseignement musical de la COBAS sans payer de frais supplémentaires sous réserve des autorisations des directeurs d'établissements.		Les élèves peuvent participer à des cours de formation musicale et de pratiques collectives dans les autres établissements d'enseignement musical de la COBAS sans payer de frais supplémentaires sous réserve des autorisations des directeurs d'établissements.	
pour le 1er enfant	100,00	250,00	100,00	250,00
pour le 2ème enfant	80,00	200,00	80,00	200,00
pour le 3ème enfant	60,00	150,00	60,00	150,00
pour le 4ème enfant et suivant	40,00	100,00	40,00	100,00
Deuxième instrument et pour chaque instrument supplémentaire pratiqué	L'accès au cours pour le deuxième instrument est subordonné à l'excellent résultat dans le premier instrument. Ces résultats sont évalués par les professeurs et directeurs concernés.		L'accès au cours pour le deuxième instrument est subordonné à l'excellent résultat dans le premier instrument. Ces résultats sont évalués par les professeurs et directeurs concernés.	
Eveil musical seul	50,00	100,00	50,00	100,00
Formation musicale seule	50,00	100,00	50,00	100,00
Pratique collective seule	50,00	100,00	50,00	100,00
Cours pour ADULTES -2-				
Cours collectifs	50,00	130,00	50,00	130,00
Cours individuels de pratique instrumentale	130,00	300,00	130,00	300,00
Deuxième instruments et pour chaque instrument supplémentaire	Les adultes ne sont pas prioritaires : leur inscription est validée en fonction des places disponibles, elle est réétudiée au début de chaque année scolaire.		Les adultes ne sont pas prioritaires : leur inscription est validée en fonction des places disponibles, elle est réétudiée au début de chaque année scolaire	
Atelier vocal adultes	50,00	100,00	50,00	100,00
Cours individuels de pratique instrumentale pour les membres de l'Orchestre d'Harmonie de La Teste de Buch, du Big du conservatoire de l'Ensemble instrumental du Pays de Buch du conservatoire	90,00	90,00	90,00	90,00
BIG BAND ou Ensemble instrumental du Pays de Buch	50,00	100,00	50,00	100,00
Élève invité -3-			GRATUIT	GRATUIT
Concerts du Conservatoire				
Adultes	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Membres de l'APEC	GRATUIT	GRATUIT		
Élève du conservatoire de musique- scolaires et étudiants	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Location instruments				
Caution	230,00	230,00		
Location instruments / an	85,00	85,00	85,00	85,00

En cas de non restitution des instruments de location ou de prêt				
Clarinette basse			2 960,00	2 960,00
Clarinette en La			915,00	915,00
Clarinette en Sib			400,00	400,00
Contrebasse			1 100,00	1 100,00
Contrebasse électrique			2 600,00	2 600,00
Cor			490,00	490,00
Cornet à pistons			550,00	550,00
Flûte traversière			500,00	500,00
Guitare basse			300,00	300,00
Guitare électrique			260,00	260,00
Hautbois			400,00	400,00
Saxophone alto			600,00	600,00
Saxophone baryton			7 000,00	7 000,00
Saxophone soprano			1 500,00	1 500,00
Saxophone ténor			3 660,00	3 660,00
Trombone			1 000,00	1 000,00
Trompette			760,00	760,00
Tuba			1 100,00	1 100,00
Archet carbone pour violon			500,00	500,00
Violons tailles 1/16 et 1/8			200,00	200,00
Violons d'étude taille 1/4			400,00	400,00
Violon n°1 taille 1/4			820,00	820,00
Violon n°2 taille 1/2			950,00	950,00
Violon n°3 taille 3/4			1 200,00	1 200,00
Violon n°4 taille 4/4			2 800,00	2 800,00
Violon n°5 taille 4/4			1 800,00	1 800,00
Violoncelle			1 400,00	1 400,00

1. Les élèves peuvent participer à des cours de formation musicale et de pratique collective dans les autres écoles de musique de la COBAS sans payer de frais supplémentaires sous réserve des places disponibles et avec l'autorisation des directeurs d'établissements.
2. Les adultes ne sont pas prioritaires : leur inscription est validée en fonction des places disponibles, elle est réétudiée au début de chaque année scolaire.
3. Les musiciens qui apportent par leur présence un soutien évident aux formations de pratique collective peuvent être exemptés de frais d'inscription, s'ils ne prennent pas d'autre cours.
C'est au professeur responsable de l'atelier, avec l'accord du Directeur, qu'il appartient de décider de l'opportunité de cet aménagement.

LOCATION DE SALLES CULTURELLES (1 gratuité par an pour les associations de la commune)

THEATRE CRAVEY - Location

	2023	2024
Location de la salle (la prestation) avec les techniciens et matériel technique	2 000,00	2 000,00
Location pour les associations testerines	1 Gratuité /an	1 gratuité /an

Salle d'Exposition 6BIS ART -salle le Garage (par semaine)

	2023	2024
En saison juillet-août	120,00	120,00
Hors saison	80,00	80,00

Salle d'exposition la SOURCE (par semaine)

	2023	2024
En saison juillet-août	120,00	120,00
Hors saison	80,00	80,00

Salle d'exposition contigüe à la mairie du PYLA (par semaine)

	2023	2024
En saison juillet-août	120,00	120,00
Hors saison	80,00	80,00

GALERIE DU PILAT (par semaine)

	2023	2024
En saison juillet-août	120,00	120,00
Hors saison	80,00	80,00
Matériels d'exposition (par semaine)		
En saison juillet-août	40,00	40,00
Hors saison	40,00	40,00

Le ZIK ZAC

	2023	2024
Salle destinée à la diffusion de spectacles programmés par le service culture et par les associations culturelles. Cette salle accueille également des cours de théâtre, chant, danse et musique.	GRATUIT	GRATUIT

L'AUDITORIUM (uniquement pour les associations culturelles de la commune)

	2023	2024
	GRATUIT	GRATUIT

VIE ASSOCIATIVE

LOCATION DE SALLES :

2gratuités par an pour les associations de la commune

BONNEVAL salle de réception (120 personnes)

	2023	2024
Salle de Réceptions (avec utilisation de la cuisine)		
▪Particuliers résidants sur la commune		
Utilisation pour une journée (en semaine)	318,00	324,00
Utilisation pour le week-end	635,00	648,00
▪Associations locales de la commune :	2 gratuités/an	2 gratuités/an
Utilisation pour une journée (en semaine)	424,00	433,00
▪ Entreprises ayant le siège social de leurs activités sur la commune Personnes morales, entreprises ayant le siège social de leurs activités sur la commune, les organismes privés, syndicats de copropriétés pour les assemblées générales		
Utilisation pour une journée	543,00	554,00
▪Particuliers résidants hors de la commune :		
• Utilisation pour le week-end	1013,00	1034,00
<u>Utilisation en salle de réunion (sans la cuisine) :</u>		
▪Associations locales de la commune		
Dans le cadre de leurs activités ou assemblées générales	2 gratuités/an	2 gratuités/an
Utilisation pour une journée	150,00	153,00
▪Membre titulaire du personnel municipal en activité :		
• Utilisation pour le week-end	301,00	307,00

MAISON DES ASSOCIATIONS: salle et bureau

	2023	2024
Institutions pédagogiques, associations locales pour activités ou assemblées générales	GRATUIT	GRATUIT
Organismes privés, syndicats pour assemblées générales des copropriétés Personnes morales, entreprises ayant le siège social de leurs activités sur la commune, les organismes privés, syndicats de copropriétés pour les assemblées générales		
Utilisation pour une journée	82,00	182,00
Utilisation pour la demi-journée	45,00	145,00

L'AMASSADA : salle de réunions

	2023	2024
Institutions pédagogiques, associations locales pour activités ou assemblées générales	2 gratuits/an	2 gratuits/an
Organismes privés, syndicats pour assemblées générales des copropriétés Personnes morales, entreprises ayant le siège social de leurs activités sur la commune, les organismes privés, syndicats de copropriétés pour les assemblées générales		
Utilisation pour une journée (en semaine)	110,00	210,00
Utilisation pour la demi-journée	65,00	165,00

MAUGIS : (100 personnes)

	2023	2024
Particuliers résidants sur la commune :		
• Utilisation pour le Week-end	547,00	558,00
Associations locales de la commune :	2 gratuits/an	2 gratuits/an
Utilisation pour une journée (en semaine)	185,00	189,00
• Utilisation pour le week-end	367,00	374,00
Entreprises ayant le siège social de leurs activités sur la commune		
Utilisation pour une journée	462,00	471,00
Particuliers résidents hors de la commune:		
• Utilisation pour le week-end	884,00	902,00
Salle de réunions sans la cuisine (100 personnes)		
Institutions pédagogiques, associations locales pour activités ou assemblées générales	2 gratuits/an	2 gratuits/an
Organismes privés, syndicats pour assemblées générales des copropriétés : Personnes morales, entreprises ayant le siège social de leurs activités sur la commune, les organismes privés, syndicats de copropriétés pour les assemblées générales	150,00	250,00
Tarif forfaitaire	176,00	276,00

Cabane Le PIOU (80 personnes)

	2023	2024
Associations locales dans le cadre de leurs activités ou assemblées générales	2 gratuits/an	2 gratuits/an

Salle des fêtes de CAZAUX : (200 personnes)

	2023	2024
▪Associations locales de la commune	2 gratuités/an	2 gratuités/an
Utilisation pour une journée (en semaine)	401,00	409,00
▪Habitants de la Commune		
Utilisation pour une journée (en semaine)	401,00	409,00
• Utilisation pour le week-end	661,00	674,00
▪Particuliers résidants hors de la commune		
• Utilisation pour le week-end	1021,00	1042,00
▪Entreprises ayant le siège social de leurs activités sur la commune : Personnes morales, entreprises ayant le siège social de leurs activités sur la commune, les organismes privés, syndicats de copropriétés pour les assemblées générales		
• Utilisation pour une journée (en semaine)	499,00	509,00
▪Membre titulaire du personnel municipal en activité :	2 gratuités/an	2 gratuités/an
• Utilisation pour le week-end	401,00	409,00

Salle des Associations Mairie de CAZAUX (98 personnes)

	2023	2024
Uniquement pour les associations Testerines : utilisation pour assemblées générales, réunions	GRATUIT	GRATUIT

Salle du SCRABBLE Mairie de CAZAUX (19 personnes)

	2023	2024
Uniquement pour les associations Testerines : utilisation pour assemblées générales, réunions	GRATUIT	GRATUIT

Salle La CABANE DU LAC - CAZAUX (20 personnes)

	2023	2024
Uniquement pour les associations Testerines : utilisation pour assemblées générales, réunions	GRATUIT	GRATUIT

Cercle Culturel Pierre DIGNAC - PYLA-SUR-MER : (140 personnes)

	2023	2024
▪Institutions pédagogiques et Associations locales	2 gratuits/an	2 gratuits/an
• Utilisation pour une journée	219,00	223,00
• Utilisation pour une demi-journée (maxi 4 heures)	111,00	113,00
▪Associations locales, habitants de la Commune :		
• Utilisation pour une journée (en semaine)	219,00	223,00
• Utilisation pour le week-end	426,00	435,00
▪Membre titulaire du personnel municipal en activité :		
• Utilisation pour une journée	129,00	132,00

Tarifs de location de matériel uniquement pour les associations

2 gratuits par an pour les associations de la commune

	2023	2024
Prêt de matériel aux associations Testerines	2 gratuits/an	2 gratuits/an
stand 3x3	25,00	25,00
tente 4x5	34,00	34,00
tente 8x5	59,00	59,00
tente 8x16 avec montage	282,00	282,00
parquet pour tente 8x16 avec montage	282,00	282,00
table	3,00	3,00
chaise	1,00	1,00
bancs	2,00	2,00
barrière	3,00	3,00
podium roulant	566,00	566,00
▪ Valeur de remplacement en cas de matériel détérioré ou manquant		
stand 3x3	1041,00	1041,00
tente 4x5	2816,00	2816,00
tente 8x5	4010,00	4010,00
tente 8x16	10313,00	10313,00
parquet pour tente 8x16	12588,00	12588,00
table	186,00	186,00
chaise	34,00	34,00
bancs	68,00	68,00
barrière	85,00	85,00
podium roulant	23947,00	23947,00

SERVICES TECHNIQUES

Mise à disposition de matériel incendie aux associations testerines :

	2023 TTC	2024 TTC
Prêt du matériel	GRATUIT	GRATUIT
coût du remplacement : (si équipement non restitué ou détérioré)		
Extincteur 6 L à eau pulvérisée - recharge	45,00	45,00
Extincteur 6 L à eau pulvérisée - neuf	75,00	75,00
Extincteur 9 L à eau pulvérisée - recharge	75,00	75,00
Extincteur 9 L à eau pulvérisée - neuf	95,00	95,00
Extincteur 6 kg poudre - recharge	53,00	53,00
Extincteur 6 kg poudre - neuf	75,00	75,00
Extincteur 9 kg poudre - recharge	73,00	73,00
Extincteur 9 kg poudre - neuf	95,00	95,00
Extincteur 2 kg CO ² - recharge	80,00	80,00
Extincteur 2 kg CO ² - neuf	96,00	96,00

SPORTS

En cas d'événements exceptionnels : une convention d'occupation spécifique sera signée avec les organisateurs.

Annexe - 2 - *Gratuité en faveur des clubs locaux, comités, ligues, fédérations ou collectivités territoriales*

Location des installations sportives : Tarifs horaires

Plaine GILBERT MOGA

	2023	2024
Terrain d'honneur piste	30,00	30,00
Terrain d'honneur + piste+ éclairage	35,00	35,00
Terrains annexes	20,00	20,00
Plaine sportive	20,00	20,00
Terrain base-ball	20,00	20,00
Vestiaire supplémentaire	10,00	10,00
Terrain de Beach (volley, soccer)	20,00	20,00

Stade JEAN DE GRAILLY

	2023	2024
Terrain d'honneur	30,00	30,00
Terrains annexes	20,00	20,00
Vestiaire supplémentaire	10,00	10,00

Stade de CAZAUX

	2023	2024
Terrain d'honneur	30,00	30,00
Terrain Clavier 1	20,00	20,00
Terrain Clavier 2	20,00	20,00
Terrain Clavier 3	20,00	20,00
Vestiaires supplémentaires	10,00	10,00

MAISON DES ASSOCIATIONS

	2023	2024
Escrime	40,00	40,00
Tennis de Table	30,00	30,00
Danse	30,00	30,00

	2023	2024
Salle ETIENNE TURPIN & vestiaires	50,00	50,00
Salle PIERRE DE COUBERTIN	50,00	50,00
Salle du CLAVIER- Dojo	20,00	20,00
Salle COUBERTIN - Dojo	50,00	50,00

SALLE DE MUSCULATION - TARIF ASSOCIATIF

Tarif associatif est exclusivement réservé aux associations sportives testerines (Attestation du président du club testerin faisant foi)

	2023	2024
Tarif association jeunes moins de 18 ans (interdit aux moins de 16 ans)	GRATUIT	GRATUIT
Agent Titulaire et Contractuel (depuis plus de 6 mois) de la Ville et du CCAS sans obligation d'adhésion à un club Testerin. Remplir obligatoirement une Fiche d'inscription accompagnée d'un Certificat Médical à la pratique du sport.	GRATUIT	GRATUIT
Tarif Trimestriel	30,00	30,00
Tarif semestriel	50,00	50,00
Tarif annuel (sur 10 mois 1/2 -Fermeture du 15/07 au 15/08 et du 24/12 au 02/01)	95,00	95,00
Location de la salle de musculation aux associations extérieures à la ville, pour stage sportif	50,00 de l'heure	50,00 de l'heure

CAP 33

	2023	2024
Séances de découvertes (toutes activités)	GRATUIT	GRATUIT
Inscriptions aux tournois (toutes activités)	GRATUIT	GRATUIT

TARIFS PUBLICS 2024

Fixation du prix du tarif d'urgence en l'absence de ressources familiales connues

La circulaire CAF n°2014-009 stipule dans l'article 4.2 (principe de la facturation en cas d'accueil d'urgence) :

« Concernant l'accueil d'urgence, les ressources de la famille n'étant pas toujours connues, la structure peut, dans le cas de ressources inconnues, appliquer indifféremment le tarif plancher défini par la C.N.A.F. ou un tarif fixe. Ce dernier est défini annuellement par le gestionnaire. Il correspond au montant total des participations familiales facturées sur l'exercice précédent divisé par le nombre d'actes facturés au cours de l'année précédente. ».

L'application d'un tarif fixe moyen pour chaque établissement a été retenu depuis 2015 par le gestionnaire. Il est peu utilisé car les familles accueillies en urgence dans les établissements d'accueil du jeune enfant de La Teste de Buch ont la plupart du temps des justificatifs de ressources ou un numéro d'allocataire CAF qui permet de retrouver leurs ressources sur le site CDAP.

Les tarifs sont habituellement votés en début d'année, au regard de l'exercice de l'année N-1, comme exigé par la CNAF.

Ainsi lors du conseil municipal du 22 février dernier, les tarifs 2023 ont été votés, basés sur l'année 2022 :

- Pour le Multi accueil Alexis Fleury : **1,97 €**
- Pour le Multi accueil Collectif et Familial : **1,72 €**

